

Enfin, l'expansion coordonnée et dirigée du système d'information du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration est rendue possible et elle est assurée par l'activité d'un comité ministériel des services d'information. Merci de votre attention. Le comité évalue les besoins, il évite le double emploi, il répartit les priorités et il assure que chaque service peut devenir un élément intégré et précieux de l'ensemble du système.

C'est tout ce qu'il y a à dire sur cet aspect de la question du député. Nous avons d'autres renseignements à lui transmettre dans le cadre de la motion.

**M. Jack Cullen (Sarnia-Lambton):** Monsieur l'Orateur, il fait bon se rendre compte qu'on est capable de réveiller même le NPD à la Chambre. Je suis un peu déçu de ce que le parrain de la motion estime pouvoir parler assis plutôt que debout. Il a demandé à la Chambre d'étudier un rapport qu'il estime particulièrement important, je suppose, et d'en faire l'objet d'un vote. Il semble qu'il ait posé la question lors de la première session en 1967 ou 1968. Son avis de motion figure au *Feuilleton* depuis novembre 1970, il y aura bientôt un an. Voici donc la Chambre qui attend d'apprendre pourquoi le député estime devoir porter cette question à son attention. A mon avis, le député abuse de ses privilèges en ne prenant pas la parole debout, à son siège. La motion est inscrite à son nom. Pourquoi veut-il signaler ce rapport à la Chambre? Pourquoi veut-il le lire? Il n'a pas dit un mot et, pourtant, il demande de le faire depuis la première session de la législature en cours.

**M. Skoberg:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Le député sait qu'il peut poser une question seulement si le député qui a la parole y consent.

**M. Cullen:** J'accepte la question du député.

**M. Skoberg:** Merci. Le député se rend-il compte que je disposerai seulement de cinq minutes de temps de parole lorsque j'aurai appris pourquoi le gouvernement refuse de déposer les documents.

• (5.20 p.m.)

**M. Cullen:** Ici encore, monsieur l'Orateur, nous retrouvons l'attitude négative typique du parti du député. Si je désirais qu'un certain document ou rapport soit déposé à la Chambre, il me semble que je me lèverais pour consacrer entièrement les cinq minutes, les dix minutes, ou enfin le temps qui me serait alloué, à présenter mon argument, et à le présenter de façon positive.

**M. Broadbent:** Le député permettrait-il une autre question?

**M. Cullen:** Volontiers.

**M. Broadbent:** Je remercie le député de ses remarques pas tout à fait flatteuses sur notre parti politique, mais je me demande s'il se rend compte que le grand régime

libéral présentement à la tête du pays n'a pas refusé moins de 95 p. 100 de toutes les demandes de documents en provenance de ce côté-ci de la Chambre?

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. La présidence a certaines réserves sur le contenu de la question. Le député semble invoquer un argument au lieu de poser une question. La présidence invite donc le député à poser sa question aussi brièvement que possible.

**M. Broadbent:** J'irai droit au but, monsieur l'Orateur. Le député ne conviendrait-il pas que ce serait à cette étape-ci le comble de la bêtise que de continuer à demander la production de documents comme nous l'avons fait au cours de la partie précédente de la session, car les résultats ont été complètement négatifs, et qu'il serait bien plus raisonnable d'écouter les porte-parole libéraux donner les raisons pour lesquelles ils ne veulent pas fournir ce que nous jugeons être des renseignements publics et les communiquer à toute la population?

**M. Cullen:** Du point de vue statistique, nous pouvons seulement conclure que 95 p. 100 des demandes qu'ils présentent ne méritent pas l'attention qu'ils souhaiteraient. Si le député avait attendu un peu plus avant de poser sa question et qu'il voulait écouter les remarques que je veux faire, je pourrais lui dire que, selon moi, ses difficultés ne sont pas causées par le gouvernement libéral. Je crois que c'est la faute de l'opposition qui, consciemment ou non, gâche lentement et délibérément cette méthode d'obtenir des renseignements du cabinet.

Le motionnaire notera que plus de 293 avis de motions portant production de documents sont déjà inscrits et la Chambre n'a tout simplement pas le temps de donner suite à tous ces avis. En dépit de cela, les députés de son parti continuent à faire inscrire de tels avis de motions au *Feuilleton*. De fait, je ne sais si c'est le député lui-même qui a imaginé cette motion ou si quelque adjoint à la recherche s'est mis à l'œuvre un jour et a rédigé 293 avis de motions portant production de documents.

**M. Skoberg:** N'imputons pas de motifs.

**M. Cullen:** J'ai dit que je n'en étais pas sûr. Ce que je veux démontrer c'est qu'un certain temps est prévu pour certaines choses et que tous les députés ne peuvent pas toujours disposer de tout le temps qu'ils voudraient. Pour cette raison seulement, il incombe, semble-t-il, aux députés de l'opposition de choisir les rapports qu'ils veulent obtenir, d'en dresser une liste, de leur fixer un ordre de priorité au lieu de présenter 290 ou 300 avis de motions portant production de documents, ce qui a pour effet d'obstruer ce dispositif qui permet d'obtenir des renseignements du gouvernement.

S'ils agissaient ainsi, les députés de ce parti seraient peut-être étonnés de constater que de nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre accepteraient volontiers les arguments invoqués et seraient disposés à voter en faveur de certaines motions pour la production de documents.

**Des voix:** Oh, oh!